parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

TERMINALES2018-2019.FR

Un site dédié à l'orientation

- **Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur**
- **Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues**
- **Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle**
- **Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées** (STAPS, Droit, Psychologie, PACES…) et **les opportunités des filières d'avenir**
- **Échanger** par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

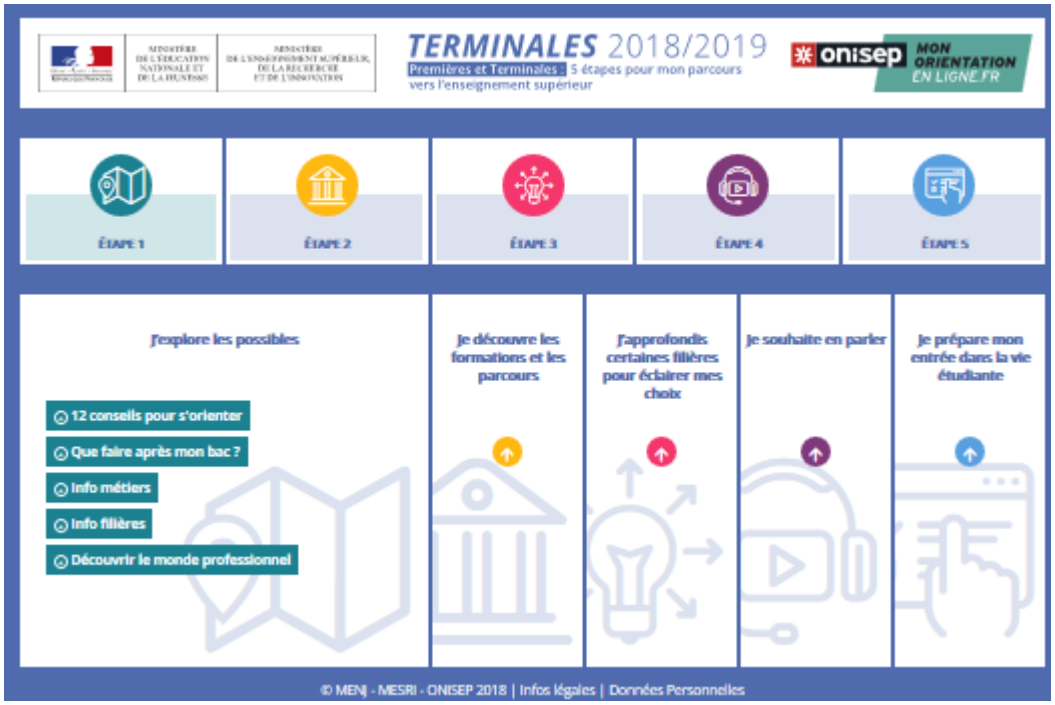

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2019 en trois étapes

2

22 Janvier → 3 Avril 2019
Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2e semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat.**

Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

MARS

2e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

DU 5 AVRIL AU 10 MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Attendus, critères généraux d'examen des vœux, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation…
ces données sont essentielles

- **à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix**
- **à discuter avec les professeurs et les psychologues de l'Education nationale**

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Nouveauté 2019

> **Pour les élèves en situation de handicap, des ressources nouvelles pour accompagner les élèves et leurs familles :**

> Le site est désormais « accessible » à tous

> chaque formation dispose d'un **référent handicap** pour échanger avec les candidats et améliorer l'information donnée aux lycéens et à leurs familles

> le lycéen peut **s'il le souhaite** renseigner une **fiche de liaison** pour préciser les accompagnements dont il a bénéficié pendant son parcours. Cette fiche, qui n'est pas obligatoire, est un moyen de faciliter son accueil à la rentrée.

> **A qui est destinée cette fiche ?** Elle est transmise à la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) placées auprès du recteur ; elle peut être transmise par le candidat au référent handicap de la formation qu'il aura acceptée au moment de l'inscription administrative. **Elle n'est donc pas connue des commissions chargées d'examiner les vœux.**

UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Nouveauté 2019

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

> expérience d'encadrement ou d'animation
> engagement civique, associatif
> expériences professionnelles ou stages
> pratiques sportives et culturelles

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier au 14 mars inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle, accompagné par l'équipe pédagogique :

> **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux ;

> **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée, sans autocensure ni stratégie ;

> Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS…) et **non sélectives** (licences, PACES)

Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives

> **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**

Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)

> **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier au 14 mars inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

> Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention.** Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à un établissement donné. Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements sans les classer

> Les types de formations concernées :

BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, écoles, EFTS regroupés à l'échelle nationale

PACES Ile-de-France, IFSI et quelques licences regroupés à l'échelle régionale ou académique

> Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles

> **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles, PACES Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité > ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.)

EXEMPLE DE VŒUX MULTIPLES

Les CPGE :

> elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie ECE)

> **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple

> La demande de la même formation **avec ou sans hébergement en internat** compte pour un seul sous-voeu

> Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Chloé demande la CPGE « ECE » dans les établissements suivants
Lycée A à BREST sans internat
Lycée B à NANTES avec internat
Lycée C à RENNES avec internat et sans internat .
→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « ECE » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.

CESURE : MODE D'EMPLOI

> **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial…)

  > La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
  > la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
  > l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
  > dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaitre les modalités pour déposer sa demande de césure
  > la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

QUESTIONNAIRE DROIT : A QUOI ÇA SERT ?

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

> **Des outils informatifs et pédagogiques :** ces questionnaires sont mis à disposition des candidats pour les aider à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.

> **Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations** : ces questionnaires concernent les candidats qui souhaitent se porter candidats pour une Licence de Droit ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques, que la licence fasse ou non partie d'un portail

> **Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels** : avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier. Les résultats au questionnaire ne sont communiqués et n'appartiennent qu'au seul candidat ; ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.

Des questionnaires à remplir pour finaliser ET CONFIRMER son dossier jusqu'au 3 avril (inclus)

> **Des questionnaires accessibles sur le site Terminales2018-2019 :** chaque candidat concerné passera le questionnaire correspondant à la formation de son choix ; les questionnaires seront disponibles sur le site Terminales2018-2019 à partir du 22 janvier.

> **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2018-2019 qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard le 3 avril inclus.

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- **Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.**

Nouveauté 2019

- **Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.**

<u>IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.</u>

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Rôle renforcé du 2e conseil de classe de terminale

- Examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun. Il examine, si l'élève l'a finalisé, le projet de formation motivé
- Pour chaque vœu saisi par l'élève sur Parcoursup : les professeurs peuvent formuler une appréciation, le professeur principal donne un avis sur des compétences transversales et le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève via une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisie par l'élève
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr **à partir du 15 mai**

Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au 10 mai

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur

> la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)

> le projet de formation motivé par l'élève

> les notes de 1ère et terminale

> les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

3 15 Mai → 19 Juillet 2019
Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

25 JUIN – 14 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

AVANT LE 19 JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, …) :

Réponse donnée au futur étudiant		Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou		
En attente d'une place	→	**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**
ou		
Non		

> Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant		Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou		
OUI-SI (proposition d'admission)	→	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou		
En attente d'une place	→	**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/3)

> Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 15 et le 19 mai : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- **À partir du 20 mai : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 5 juillet 2019, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 7 juillet 2019 inclus

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 16 juin 2019, donc 1 jour avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 inclus (1 jour avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 2 jours après).

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/3)

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il accepte la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/3)

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

> des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

> dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté 2019

>Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

>Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

>Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

> **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.

→ **S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.**

> **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.

→ **S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.**

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix (cf. p. 51-52).

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (1/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaitre leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

> **2 points d'étape pour confirmer ses choix :**

Nouveauté 2019

> **Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)**
> **Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)**

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant l'un de ces deux points d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (2/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaitre leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation.

Nouveauté 2019

> 1 point d'étape pour confirmer son choix d'inscription :

> Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- **Jusqu'au 19 juillet,** s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission **avant** le 15 juillet
- **Jusqu'au 27 août,** s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

DES CONSEILS POUR SE BIEN PRÉPARER

> Préparer son projet d'orientation

Obtenir un maximum d'informations sur les métiers, les secteurs d'activités et les formations qui vous intéressent via l'ONISEP, les salons et forums et les caractéristiques des formations sur Parcoursup.

> Echanger au sein de son lycée et en dehors

Les professeurs principaux avec l'appui des psychologues de l'Education nationale sont là pour vous guider et conseiller.

Profiter des actions construites par les établissements dans le cadre des semaines de l'orientation

> Préparer les éléments pour s'inscrire

Vous avez besoin de votre INE et d'une adresse mail valide et régulièrement consultée. Les parents peuvent aussi renseigner leur adresse mail pour recevoir toutes les notifications.

Il est fortement conseillé de laisser un numéro de portable pour recevoir les alertes et les notifications.

> Bien suivre les différentes étapes du calendrier

Le calendrier est composé de 3 étapes, il est important de bien respecter les délais indiqués pour chacune d'entre elles.

> S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup

Pour rester informé tout au long de la procédure.

Parcoursup est présent sur **Facebook** (@parcoursupinfo), **Twitter** (@parcoursup_info) et à compter du 15 janvier sur **Snapchat**.

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2019 en trois étapes

1 Novembre 2018 > Janvier 2019
Je m'informe & découvre les formations

2 22 Janvier > 14 Mars 2019
Je formule mes vœux
Jusqu'au 3 Avril
Je finalise mon dossier

3 15 Mai > 19 Juillet 2019
Je reçois les réponses des formations & je décide

Nov. | Déc. | Janvier 2019 | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept.

Jeudi 14 Mars : dernier jour pour formuler mes vœux